

PLAN DE COURS

DÉFINITIONS DE COMPOSANTS D'AÉRONEFS III

Définition de Composants III

Session: AUTOMNE 2003

1 (Th) - 2 (L) - 2 (É)

Département : Construction aéronautique

PROFESSEUR(S):

René Deschamps

Frédéric Jouffreau

Andrée Lavallée

LOCAL:

A-193

DISPONIBILITE

PROF:

	L	M	E	J	V
8h30					
9h30					
10h30					
11h30					
12h30					
13h30					
14h30					
15h30					
16h30					

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Ce cours s'inscrit dans les fonctions de travail du dessinateur(e) à la conception, de l'agent(e) de planification au Bureau des méthodes, et de l'agent(e) de contrôle de la qualité. Il fait suite au cours <u>Définition de composants II</u> (280-203-EM) et <u>Modélisation et dessins I</u> (280-214-EM). Il contribue aux compétences suivantes : produire et modifier des croquis, des dessins techniques et des modèles reliés à l'aéronautique (objectif ministériel 011U) et assurer la conformité des caractéristiques dimensionnelles et géométriques des composants d'aéronefs (objectif ministériel 011T).

Les compétences acquises seront réutilisées dans les cours : <u>Conception de mécanismes</u> (280-414-EM), <u>Dessins de structures</u> (280-403-EM) et <u>Stage en conception</u> (280-613-EM). Les cours <u>Modélisation et dessins I</u> (280-214-EM) et <u>Définition de composants II</u> (280-203-EM) sont des préalables absolus pour ce cours. Le cours Analyse fonctionnelle (280-313-EM) est co-requis à ce cours.

Les objectifs terminaux du cours sont :

- Éléments de compétences 1 & 2 de l'objectif ministériel 011U : Produire des croquis de composants et de sous-ensemble; produire et modifier des dessins de définition et d'ensemble.
- Éléments de compétences 1 & 2 de l'objectif ministériel 011R : Analyser l'information écrite du dessin et des documents associés; dégager les caractéristiques géométriques d'un composant et d'un sous-ensemble.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Cahiers de notes de cours #4764 (cahier de DC2), #4532 (cartable de théorie DC1).
- Cahiers de notes de cours de Modélisation CATIA (#4759 et #4800).
- "Handbook" de l'ÉNA.
- Disquette Zip.



PLANIFICATION DU COURS

Module			M ETHODES PEDAGOGIQUES		MOYENS
	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Contenu	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITES D'APPRENTISSAGE	D'EVALUATION ET NOTATION
1 3 heures	Analyser l'information écrite du dessin et des documents associés.	 1.1 Interprétation des annotations, des normes et des procédures normalisées de compagnies. 1.2 Interprétation de l'information provenant de dessins de pièces d'une même famille. 1.3 Interprétation d'une nomenclature. 	 Exposés et démonstrations Maquettes et projections multimédias Plans aéronautiques 	Interprétation de dessins, de procédures et de normes.	TestsTravaux pratiques(10%)
2 6 heures	Dégager les caractéristiques géométriques d'un composant et d'un sous-ensemble.	 2.1 Identification des grandeurs réelles, des vues auxiliaires nécessaires et des angles dièdres. 2.2 Localisation des interfaces de chaque composant d'un mécanisme. 2.3 Identification des différents éléments de liaison conformément à leurs désignations normalisées. 	 Exposés et démonstrations Maquettes, plans aéronautiques, projections multimédias 	 Travail individuel et en équipe Interprétation de dessins, de procédures et de normes. 	DevoirsTestsTravaux pratiques(10%)
3 34 heures	Produire et modifier des dessins de définition et d'ensemble.	 3.1 Planification et exécution de dessins de définition comportant des vues auxiliaires à partir d'un concept partiellement défini. 3.2 Choix des vues, du format et du nombre de feuilles (maximum 3), disposition des vues sur chaque feuille, etc. 3.3 Calculs de tolérances fonctionnelles pour chaque pièce se rapportant au dessin de définition. 3.4 Dessin cascade du mécanisme. 	Exposés et démonstrations Maquettes, plans aéronautiques, projections multimédias	 Travail individuel et en équipe Interprétation de dessins, de séries de dessins, de procédures et de normes. Travail supervisé sur ordinateur 	DevoirsTestsTravaux pratiques(75%)
4 2 heures	Rédiger une demande de modification en y justifiant les raisons.	4.1 Pour tous les objectifs, utiliser la terminologie française et anglaise pertinente à l'aéronautique.	Exposés et démonstrations	Travail individuel et en équipe	• Travaux pratiques (5%)

RÉUSSITE AU COURS

La répartition des notes se présente comme ceci :

Exercices et travaux :

50 points

Sujets:

tout travail demandé en classe ou à la maison

peut être ramassé et noté (croquis, dessins,

questionnaires, test éclair et autres)

Examen mi-session:

20 points

Type:

examen selon l'horaire habituel

Durée: 3 périodes

Sujets:

matière vue à ce jour

Examen synthèse:

30 points

Type:

examen commun (selon horaire spécial)

Durée:

3 périodes Suiets: ensemble de la matière

Total:

(fin session)

100 points

Pour réussir ce cours, vous devez :

obtenir une note globale d'au moins 60%;

• obtenir une note d'au moins 60% au cumulatif des examens (30/50) sans quoi une note maximum de 55% sera accordée et inscrite au bulletin.

MÉDIAGRAPHIE : Ouvrages de référence

CHEVALIER, A. Guide du dessinateur industriel, Hachette technique, Paris 1992, 320 p.

DUROT, R., LAVAUD, R. et VISARD J. La cotation fonctionnelle, Édition Classique Hachette, Paris, 1976, 132 p.

FOSTER, Lowell W. Geo-metrics III - The Application of Geometric Dimensioning and Tolerancing Techniques, 11th edition, Addison-Wesley Publishing Company, Don Mills, 1994, 363 p.

GIESEKE, Mitchell, SPENCER, Hill et Dygdon. Dessin technique, Édition du renouveau pédagogique inc. Montréal 1982, 774 p.

RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

Une section située vers la fin de votre agenda étudiant de l'École nationale d'aérotechnique présente :

- les conditions particulières au maintien de l'admission d'un étudiant;
- la procédure de traitement des plaintes étudiantes;
- la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, entre autres les articles concernant les procédures de révision de notes et les sanctions concernant le plagiat;
- la politique de valorisation de la langue française;
- les règlements de chaque département : ce cours est assujetti aux règlements du département de construction aéronautique, entre autres les articles concernant la présence aux cours.